



Demande de visa touristique vers la france

Par **CHIMENE41**, le **26/08/2008** à **12:42**

Bonjour,

Ma fille lors d'une mission en ONG en Equateur a rencontré un jeune équatorien et à ce jour un bébé est prévu pour janvier 2009.

Ma fill rentre en septembre en France pour accoucher en janvier et repartira en mars ou avril en Equateur vivre et se marier là-bas. Son contrat avec l' ONG est confirmé.

Le papa du bébé a fait une demande de visa touristique de 90 jours pour pouvoir être près de ma fille les derniers jours de la grossesse, pour l'accouchement et les premières semaines du bébé. Ensuite il repartira en equateur où il est propriétaire de son logement, d'un terrain et il a un travail.

Tous les papiers sont en règle pour la demande de visa aussi bien de son côté que du notre

En cas de refus de visa, comment pouvons nous faire appel, sachant que ce refus va perturber nerveusement la fin de grossesse et l'accouchement. Serait-il judicieux de faire une reconnaissance paternelle pré natale. Quels seront les nouveaux droits du papa pour ses séjours en France après la naissance du bébé français.

Je vious remercie par avance de votre réponse

Cordialement

Je vous remercie de votre

Par **jeetendra**, le **27/08/2008** à **10:30**

bonjour, en principe il ne devrait pas y avoir de problèmes pour l'obtention du visa de court séjour (3 mois), en cas de refus il y a la Commission de Recours contre les refus de visa d'entrée qui se trouve à Nantes BP 83609 44036 cédex 01 téléphone 02 51 77 20 20 qui doit être saisie dans un délai maximum de deux mois à compter de la décision de refus,
cordialement